

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 OCTOBRE 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 4 octobre 2013 à 20 heures, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Maurice Levillain et Laurent Guérillon.

Absents non excusés : MM. Hubert Paillette, Francis De Brandt et Guillaume Llobet.

M. Thierry Beaudou est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2013.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le SCOT, la proposition est acceptée.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SMERGDOF	Alain LEBOUC	Eclairage Public : Le piquetage est prévu le mercredi 9 octobre à 8h00 à Amfreville-Les-Champs pour les travaux prévus CR 14 La Ruelle et VC 2 Route de Yémanville/ VC 3 Rue de la Mare des Saules.
SCoT	Alain LEBOUC	Confer Délibération n° 31/2013
COM COM	Alain LEBOUC	Présentation du Rapport d'Activités 2012

Délibération n°31/2013

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT du Pays Plateau de Caux Maritime a été élaboré en concertation avec les élus du territoire, le Conseil de développement du Pays et les personnes publiques associées. Il a pour ambition de permettre un développement cohérent et équilibré des communes et communautés de communes et de leur bassin de vie. Dans cette optique, le SCoT fixe des objectifs et des orientations pour l'aménagement du territoire à long terme afin de garantir principalement :

- L'équilibre entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles ou forestières,
- Une répartition harmonieuse de l'habitat, des équipements commerciaux, des espaces à vocation économique et des services aux habitants,
- Une bonne organisation des déplacements individuels et collectifs,
- Une optimisation de l'utilisation des espaces disponibles.

Le SCoT constitue le cadre commun pour la mise en cohérence des différents documents d'urbanisme.

Trois objectifs de développement pour guider le devenir du Pays Plateau de Caux Maritime à l'horizon des 20 prochaines années ont fixé :

- Objectif 1 : Structurer un territoire équilibré, attractif et solidaire qui repose sur une croissance interne maîtrisée.
- Objectif 2 : Protéger et valoriser les espaces et sites du Pays pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie.
- Objectif 3 : Promouvoir une stratégie partagée du développement des activités économiques sur le territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le dossier du projet de SCoT.

Délibération n°32/2013

Logement

Monsieur le Maire informe que M. et M^{me} BEAUFILS Stéphane quittent le logement au 30 novembre 2013.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à 400.00 € hors charges et autorise Monsieur Le Maire à signer, si nécessaire, un mandat de location avec une agence pour trouver un nouveau locataire et autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location avec les nouveaux preneurs.

Délibération n°33/2013

PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Il rappelle que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, impose aux communes de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de Voirie et des espaces Publics.

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer la démarche par la délibération n°9/2012 du 8 mars 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), consistant en :

- La réalisation d'un état des lieux,
- La recherche de propositions d'amélioration en adéquation avec le règlement du document d'urbanisme en vigueur,
- L'estimation prévisionnelle des propositions d'amélioration,
- La définition des priorités,
- La proposition d'un programme de travaux (programme pluriannuel) qui pourra faire l'objet d'une révision annuelle, votée par le Conseil Municipal.

Informations et Questions diverses

- Suivi des travaux de voiries de la Ruelle CR 14 /Route de Yémanville VC 2 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a octroyé à la commune une subvention d'un montant de 30 701.00 € soit 30 % des dépenses HT pour les travaux de voiries de la Ruelle et la Route de Yémanville.

- Contrôle de la salle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle communale a été vérifiée par les services de sécurité de la Préfecture le 3 octobre 2013. Quelques modifications doivent être apportées :

A savoir la mise en place :

- d'une ligne téléphonique.
- d'une porte coupe-feu avec dispositif de ferme-porte entre la réserve et la salle.
- de flashes lumineux en complément de l'alarme incendie sonore.

Des devis ont été demandés aux différents fournisseurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue courant décembre 2013.

Amfreville-les-Bains